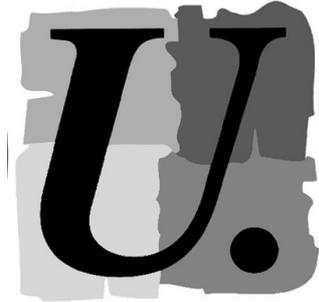


## Déclaration de la FSU Loiret



**Comité Technique Paritaire Départemental du jeudi 25 mars 2010**

La préparation de la rentrée 2010 se poursuit dans un contexte économique et social difficile pour les familles et les personnels victimes du dogme libéral de réduction des déficits publics et du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. Les différentes actions menées depuis plusieurs mois alertent l'opinion et les pouvoirs publics sur les dégradations conséquentes subies par le service public d'Education.

Les réformes imposées par le gouvernement, notamment la pseudo formation professionnelle des enseignants pour laquelle la FSU demande toujours le retrait des décrets, la réforme du lycée, la généralisation du livret de compétences en collège etc..., nuisent gravement à la qualité de l'enseignement dispensé pour la réussite de tous les élèves dans le second degré. Dans le premier degré, la FSU réitère son opposition aux fusions d'écoles imposées sans concertation avec les équipes pédagogiques.

Au niveau des collèges du Loiret, au vu des documents fournis par les services pour la tenue du GT du 16 mars, on déplore à nouveau les conséquences des contraintes budgétaires qui prévalent sur l'intérêt des élèves et des personnels.

En effet, pour 63 élèves de plus à la rentrée prochaine, la dotation départementale est en baisse de 331,5 heures postes, ce qui représente l'équivalent de 18 postes. 51 postes sont supprimés, dont une trentaine de mesures de carte scolaire touchant directement des collègues en poste. Certes on compte 56 créations de postes, mais la moitié de ces postes sera à complément de service. La détérioration des conditions d'enseignement dans le Loiret est indéniable, l'argument démographique ne tient plus. Malgré des besoins d'enseignement dans les établissements, mais en raison d'une dotation en heures postes insuffisante, les chefs d'établissements sont contraints de supprimer des postes, provoquant parfois une mesure de carte scolaire, et d'imposer aux collègues qui restent la couverture des besoins en heures supplémentaires. Les mêmes causes ont les mêmes effets en matière de compléments de service. La plupart des compléments de service n'auraient pas lieu d'être s'il n'y avait pas un volume aussi important d'HSA dans les DHG. Comment un enseignant peut-il admettre d'aller effectuer une partie de son service dans un autre établissement, parfois distant de plusieurs kilomètres, alors que ses collègues devront assurer en heures supplémentaires une quotité au moins équivalente ? D'ailleurs, la très grande majorité des compléments de service est illégale puisque hors commune selon le décret de 1950.

Nous protestons à nouveau contre le nombre très élevé et en hausse de compléments de service. Des disciplines, comme l'Anglais avec une quarantaine de « postes à cheval », ou des secteurs géographiques comme le Giennois, sont sinistrés. On peut s'interroger sur l'égalité de traitement des élèves et des personnels.

Nous notons une inflation

- des jumelages très distants, par exemple en Maths entre Chalette et Chateaurenard, entre Saint Jean de Braye et Artenay en histoire-géographie.
- des jumelages collège-lycée, 18 au total cette année, qui nécessitent, pour être acceptables, une étroite collaboration entre les chefs d'établissements au sujet des emplois du temps et des

niveaux d'enseignement, ce qui impose des contraintes et des dégradations supplémentaires pour l'ensemble des équipes.

- des jumelages hors département, 5 avec le 41 ou le 28, qui sont le fruit de prise en compte de situations personnelles ; ils dérogent aux règles applicables à tous, en toute transparence et connaissance globale de la situation des postes dans les départements concernés, au risque de léser un collègue.

Par ailleurs, nous rappelons que les forfaits UNSS sont attachés aux postes. Un service en EPS sans UNSS est illégal. De même, nous rappelons notre attachement à l'enseignement de la discipline à laquelle nous avons été formés. Donc nous regrettons que certains collègues soient conduits à accepter d'enseigner une autre discipline pour éviter un complément de service éloigné. Pour les mêmes raisons, des collègues, essentiellement des femmes, sollicitent un temps partiel contraint.

Enfin, nous nous inquiétons du nouveau report du point sur les moyens de surveillance, ce qui nous fait craindre une diminution drastique des moyens dans le Loiret. Le chiffre annoncé de moins 14 ETP serait largement sous-estimé, mettant en cause le fonctionnement des vies scolaires, l'encadrement et la sécurité des élèves, alors même que des audiences ministérielles laissent entendre une transformation inacceptable des missions des CPE dont le nombre est déjà notoirement insuffisant.

Comment, face à tous ces constats alarmants, pourrait-on envisager une rentrée sereine dans les établissements du Loiret ?